

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 9
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
chez tous les Libraires;
A PARIS,
chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
EWIG, r. Amboise-Richel, 9;
BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 50 c.
Réclamés... 30
Faits divers... 15
RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.
Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:
A PARIS,
chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

23 Juillet 1881.

Chronique générale.

On ne cause guère aujourd'hui que des
nouvelles extérieures. Leur gravité d'ail-
leurs mérite cette attention et l'on affirme,
ce qui peut paraître plus étrange, que le
gouvernement ou ceux qui tiennent les
ficelles de ce gouvernement commencent
eux-mêmes à s'en occuper.

Suivant ces nouvelles, que nous ne don-
nons bien entendu que sous réserves, mais
qui font l'objet de tous les entretiens, des
meetings très-hostiles à la France auraient
eu lieu à Londres, et la reine aurait ratifié
les opinions émises dans ces meetings en
souscrivant à l'emprunt italien.

Il se confirme, en outre, que l'escadre
anglaise de l'Adriatique a reçu l'ordre d'ap-
pareiller immédiatement pour Malte. L'opi-
nion générale enfin est que M. Gambetta ne
désire autant hâter les élections que pour
arriver à les faire avant que la crise préparée
par l'anti-patriotique et absurde politique
de ses pantins n'éclate.

Comme nous l'avons dit, la commission
d'enseignement primaire (obligation) de la
Chambre et la majorité de cette Chambre
n'acceptent pas les bien légères modifica-
tions apportées par le Sénat à cette loi ou
plutôt à cet ukase. Elles le veulent encore
plus despotique contre les consciences et ne
reconnaissent pas les devoirs envers Dieu que
le Sénat a inscrits, nominalemeut au moins,
dans la loi.

M. Ferry partage en tous points l'opinion
de la commission et de la majorité de la
Chambre, et s'il n'a point retiré son projet
de loi, c'est qu'avec la bravoure qui le carac-
térise, il préfère, à la veille de la période
électorale, laisser à la Chambre l'initiative

ou plutôt l'apparence de l'initiative de cette
nouvelle machine de guerre contre la reli-
gion. Fichelles grosses comme des cordes à
puits qui n'échapperont point, quoiqu'en
puisse penser le malin M. Jules Ferry, à
l'attention du pays.

Le rapport de M. Paul Bert sur les modi-
fications du Sénat a été déposé hier soir et
sera discuté aujourd'hui ou lundi.

Il repousse toutes les modifications de la
Chambre haute. Il biffe les mots: « Les
maîtres enseignent à leurs élèves leurs de-
voirs envers Dieu et la patrie. »

Sur l'article 2, il maintient l'exclusion
complète du prêtre de l'école.

Sur l'article 16, il ramène les enfants, éle-
vés dans leur famille, sous la férule des
ferrychons, et après avoir réduit à huit an-
nées l'époque de l'examen obligatoire, il
compose ainsi le jury d'examen: 1° de l'ins-
pecteur primaire, 2° d'un délégué cantonal,
3° d'une personne munie d'un diplôme, mais
désignée par le conseil académique, autrement
dit par M. Jules Ferry. Sous la réserve de
ces trois modifications — qui détruisent d'ail-
leurs toutes les atténuations du Sénat, — la
commission accepte le projet de loi. Nous le
comprendons sans peine. Les membres du
Sénat paraissent — jusqu'ici — décidés à
maintenir leur texte.

Dans ces conditions, aucune solution ne
pourrait intervenir dans la présente législa-
ture, et c'est encore ce qui vaudrait le mieux.

Le ministre de l'intérieur va adresser aux
préfets une circulaire dans laquelle il leur
recommandera d'enjoindre à tous les fonc-
tionnaires sous leurs ordres la neutralité la
plus absolue pendant la période électorale.

Tout fonctionnaire qui entreindrait les
prescriptions de cette circulaire, s'exposerait
à être frappé de révocation. (National.)

Sur la proposition de M. Grévy, cette
question a été examinée au conseil des mi-
nistres:

Y a-t-il lieu, à l'occasion des prochaines

élections, pour le gouvernement, d'adresser
aux préfets une circulaire à laquelle on don-
nerait la plus grande publicité par l'affichage
dans toutes les communes de France, circula-
ire qui résumerait la politique du minis-
tère?

Les ministres opportunistes sont décidés
à combattre cette proposition à outrance par
cette raison que, s'ils apposaient leur signa-
ture sur un programme, ils seraient person-
nellement engagés et par conséquent obli-
gés ou de se retirer du cabinet ou d'aban-
donner leur patron M. Gambetta.

L'AFFAIRE DON CARLOS.

A son arrivé à Londres, don Carlos a
adressé une lettre à M. le Président de la
République qui a été communiquée au con-
seil des ministres. Quelques-uns des mem-
bres du cabinet auraient désiré que cette
lettre fût publiée à l'Officiel, mais M. Grévy
a demandé que cette lettre, qui lui était per-
sonnellement adressée, ne reçût aucune pu-
blicité.

Plusieurs personnages espagnols attachés
à la fortune de don Carlos ont quitté la
France pour rejoindre le duc de Madrid en
Angleterre. M^{me} la duchesse de Madrid quit-
tera également Paris, avec ses deux enfants,
à la fin du mois, pour rejoindre son mari.

Depuis le départ de don Carlos, l'hôtel
qu'il habitait à Passy est surveillé jour et
nuit par des agents de la sûreté.

Les « quelques questions » ci-après, po-
sées par le Clairon, ne peuvent rester sans
réponse:

« Au Sénégal, la situation est aussi pré-
caire qu'en Algérie. Le dernier paquebot
arrivé de la côte africaine nous en apporte
la triste certitude. Nous mettons au défi le
vaillant ministre de la marine et des colonies
de répondre par un démenti aux quelques
questions qui vont suivre.

» Est-il vrai que la révolte soit aux portes
de Saint-Louis, que le territoire sur lequel

doit passer le chemin de fer de Dakar, voté
avant-hier par le Sénat, soit aux mains d'un
chef insurgé?

» Est-il vrai que Lat Dier, roi de Cayor,
arrête nos convois de remonte, renvoie nos
ingénieurs, refuse l'établissement du che-
min de fer, et se déclare prêt à combattre?

» Est-il vrai que Sidi-Ely, roi des Maures
Trarzas, réclame la suzeraineté du Onalo,
c'est-à-dire de la banlieue de Saint-Louis,
et cela malgré le tribut que nous lui avons
payé dernièrement, sur les fonds destinés
au chemin de fer du Niger?

» Est-ce une pure invention que cette
triste histoire du Fouta? A trois jours de
marche de Saint-Louis, tout le territoire
compris entre nos postes de Saldi et Natam,
en armes contre nous; toute une popula-
tion guerrière fanatisée, brûlant nos po-
teaux de télégraphe, se riant de notre gou-
verneur.

» Une colonne sort de Saint-Louis au
printemps, brûle quelques villages; un es-
cadron de nos spahis se dévoue et est pres-
que anéanti. Grâce à ce sacrifice, peut-être
allions-nous réussir, et notre ennemi, Ab-
doul Boubakar, aurait été chassé à jamais.
Mais non, le gouverneur change, la colonne
reçoit l'ordre de reculer, on reconnaît
Abdul, on destitue nos chefs alliés, on paie
notre ennemi d'hier et ses amis. Aujourd-
'hui, Abdul, impuissant à tenir ses engage-
ments, ne peut calmer ses sujets fanatisés,
razzie nos alliés d'hier; le télégraphe pro-
mis ne se construit pas, la Fouta est en
armes, et hier encore une colonne sous les
ordres d'un lieutenant colonel devait subir,
sans répondre, les plus sanglantes insultes.

» M. l'amiral Cloué sait-il qu'à la porte
de nos postes, notre influence n'existe pas?
Sait-il que cette année le commerce est nul
et que toutes les populations du haut fleuve
sont prêtes à se joindre à nos ennemis?

» Sait-il ce que cette expédition, d'abord
tant vantée, puis si tôt oubliée, du Niger,
a souffert? soixante morts sur deux cent
trente Européens? Et tout cela, pourquoi?
Pour s'établir dans un pays désert, insa-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE COUSIN DE ROBINSON

BERGERADE

(Suite.)

Quoique cela n'eût pas demandé plus de temps
qu'il n'en faut pour le dire, le farinier et tous les
gens du moulin, avertis par de sourdes clameurs,
étaient accourus en toute hâte. La mère arrivait en
pleurant au moment même où le chien se secouait
et où Daniel faisait revenir la petite fille à elle-
même.

— J'avais de mauvaises pensées contre ce matin,
dit-elle en caressant Mistigris. Bastienne! qu'on lui
prépare vite une pâtée!

— Ce n'est pas assez pour reconnaître ce qu'ils
viennent de faire pour nous, femme, ajouta le
farinier. Sais-tu bien que, sans eux, le petit drôle
que voilà et son chien, c'en était fait de notre
Georgine?

— Il n'y a pas grand mérite à ça, répondit
Daniel; nous n'avons fait que tout juste notre de-
voir, monsieur le farinier.

— Fort bien, mais chacun son tour; il faut que
je fasse le mien maintenant. Dis donc, petit, veux-
tu rester avec nous?

— De grand cœur, monsieur le farinier.
— Dans un an et demi, si j'en juge par tes bras,
bien soudés au corps, tu seras en état de faire un
bon garde moulin. Voyons, combien veux-tu ga-
gner?

Jamais encore parole si séduisante n'avait été
glissée dans l'oreille du vagabond.

— Comment! reprit-il, c'est pour tout de bon
que vous me proposez de me faire gagner de l'ar-
gent?

— Eh oui, pour tout de bon. Combien te faut-il
par an?

— Dame, reprit l'enfant ébloui, je veux beau-
coup.

— Mais encore?

— Cinq écus, c'est-à-dire quinze francs.

— Va pour quinze francs par an, répondit le
meunier, mais ce n'est pas assez. Tu seras nourri,
couché et blanchi, selon l'usage; on te donnera en
plus une blouse blanche à festons bleus, un bonnet
de laine noire et deux paires de sabots, l'une à la
Noël, l'autre à la Saint-Jean. Est-ce convenu?

— C'est arrêté, maître, répliqua le nouveau
garde-moulin.

Cependant, après avoir réfléchi un instant:

— Tout beau! reprit-il avec un étrange sourire;
il nous reste encore quelque chose à décider.

— Qu'est-ce donc?

— Je veux parler de Mistigris. On lui donnera

une niche dans la basse-cour, et deux fois dans le
jour du pain détrempé dans de l'eau. Consentez-
vous?

— Tope! répartit le meunier en laissant tomber
sa main calleuse dans la main blanche de Daniel.

Ce dernier n'était déjà plus un enfant. Le mal-
heur a cet avantage de mûrir vite les jeunes têtes.
On n'avait pas encore vu au moulin de meilleur
ouvrier que ce vagabond de la veille. Il y avait
plaisir à le regarder au moment où il soulevait un
sac de farine, qui, dans ses mains, devenait léger
comme une plume. Un peu d'abondance, un meil-
leur gîte, le travail et la gaieté avaient aidé à l'épa-
nouissement de cette vigoureuse nature.

Une seule chose contrariait les petits bonheurs
de Daniel: c'était de voir la mauvaise mine qu'on
faisait à Mistigris. Celui-là aussi embellissait à vue
d'œil. On n'aurait certainement plus reconnu en lui
la bête décharnée et triste des environs de Cou-
levre. Ne vivant plus au hasard, il avait pris de
l'embonpoint; ses flancs se garnissaient. Un poil
long et lustré s'étendait sur sa robe. La tête, moins
humble, laissait voir deux grands yeux qui bril-
laient, le soir, à la manière de deux tisons ardents.
Or, c'était précisément cette brillante transforma-
tion qui déplaisait aux gens du moulin.

— Depuis que nous avons adopté Mistigris, di-
sait le farinier, nos chiens, à nous, ont l'air de
pauvres rats des champs; il les éclipe tous.

— Ajoute à cela, s'écriait la meunière, qu'il
effraie nos poules et même notre petite chèvre
marchoise.

Il n'y avait pas jusqu'à Georgine qui ne se plai-
gnit du matin.

De ce concert d'accusations, il résulta qu'on se
mit un jour à dire à Daniel d'avoir à congédier son
chien.

— Parbleu! répondit le garde-moulin, l'occasion
est bonne pour suivre un projet que j'ai depuis
quelque temps en tête.

Il siffla Mistigris et sortit avec lui.

Dix minutes après, ils se trouvaient tous les deux
à cent pas du moulin, au delà de la Paquerette,
sur un de ces terrains vains et vagues que l'on
désigne dans le pays sous le nom de brandes.
Daniel alla de là au bois voisin, y coupa quatre
jeunes baliveaux qu'il fixa en terre; il couvrit le
tout de chaume, de paille, de mottes de gazon et
de bruyères. Il avait construit une hutte.

— Voilà ta maison, dit-il ensuite à Mistigris.

Le chien remua la queue en signe de soumis-
sion, et prit possession de sa nouvelle demeure.

— Qu'as-tu donc fait de Mistigris? demanda la
meunière au garde-moulin, le soir, à la veillée.

— J'ai commencé à l'établir: il a déjà une mai-
son à lui.

Tous les assistants rirent de ce propos.

— Ce n'est pas tout, reprit-il; je n'entends pas

lubre, livré aux horreurs de l'esclavage; pays aride, difficile, que l'on veut faire traverser par un chemin de fer sans but.

» Pourrait-il nous dire pourquoi M. le lieutenant-colonel, commandant supérieur du haut fleuve, se refuse à poursuivre l'exécution du programme qu'on lui impose ?

» Croit-il à ces richesses tant vantées du Niger, à cet empire en décomposition du sultan de Ségou — un habile, celui-là, brochant à la République française des territoires qui ne lui sont plus soumis depuis vingt ans ?

» C'est assez, n'est-ce pas ? Il est inutile de retracer comme nous le pourrions, des scènes odieuses. Nos colonnes mourant de faim, sans médicaments, forcées pour vivre de brûler des villages suspects, de laisser réduire en esclavage sous leurs yeux des populations entières (14 février 1881), et là-bas 13 officiers morts en six mois entre les Nigers et nous. Tout le Beledougou en armes.

» Est-il vrai, enfin, que nous ne possédons plus au Sénégal que la place où sont posées les semelles de nos soldats ? »

Plusieurs évêques, dans les diocèses desquels se trouvent des couvents de femmes, ont annoncé leur intention de publier une protestation collective contre la décision rendue par le conseil d'Etat, il y a quelques jours, autorisant le ministre de la guerre à cantonner des troupes dans les couvents de religieuses, à la charge par l'autorité militaire de placer de jour et de nuit des factionnaires à toutes les portes de communication.

On écrit de Limoges que M. Seidenbinder, maire de Saint-Léonard, protestant et républicain convaincu, a refusé d'interdire les processions.

Aux athées et libre-penseurs du conseil municipal qui demandaient cette mesure, il a répondu : « On n'a jamais gêné les manifestations du culte réformé, je ne vois pas pourquoi j'interdirais celles du culte catholique ! »

Nos paysans sont très-irrités contre la nouvelle loi sur l'enseignement primaire obligatoire, et en particulier contre l'article qui punit de prison les pères de famille dont les enfants manqueraient la classe.

Ils disent : « Le gouvernement peut faire construire des prisons ; elles ne seront jamais assez vastes pour nous contenir tous. »

Un instituteur laïque. — Devant la cour d'assises de la Creuse a comparu, la semaine dernière, un instituteur accusé d'attentats à la pudeur, commis sur un de ses élèves âgé de moins de treize ans.

L'accusé est marié et âgé de 54 ans ; il a été instituteur dans plusieurs communes ; il se nomme Boyer, et, en dernier lieu, il était à Celle-sous-Gouzon. Partout où Boyer

que le gaillard vive sans rien faire. Il faut qu'il gagne son pain comme moi. Je vais lui donner un troupeau à garder.

— Un troupeau de quoi ? demanda le farinier d'un air moqueur.

— Un troupeau de moutons, pour commencer.

Les rires recommencèrent de plus belle.

— Mais où trouveras-tu des moutons ? demanda le meunier.

Pour toute réponse, Daniel fouilla au fond d'un petit coffre en sapin qu'on lui avait prêté ; il en retira un bas de laine, et du fond de cette bourse d'un nouveau genre, il fit tomber dans sa main huit écus de six livres à l'effigie de Louis XVI ; cela formait quarante-huit francs, fruit de longues et héroïques économies.

— Voilà trois ans de mes gages, poursuivit-il ; plus trois francs de poisson vendu. Avec cet argent-là, j'ai mon troupeau.

Dès le lendemain, il construisit sur la brande une sorte de bergerie par le même procédé dont il avait déjà usé pour faire une résidence à Mistigris. On objectera peut-être qu'en agissant ainsi, il violait les lois de la propriété communale et qu'il se rendait même passible des galères. Cependant Daniel avait deux grandes excuses à invoquer : il utilisait d'abord un terrain qui ne servait à rien ni à personne ; ensuite il pouvait s'autoriser du précédent de Romulus, de la reine Didon, de l'empe-

a passé, il a laissé une réputation équivoque, partout il a été soupçonné.

Le jury a accordé les circonstances atténuantes. Boyer a été condamné à cinq ans de réclusion.

EN AFRIQUE.

Saïda, 20 juillet, matin.

Bou-Aména a quitté les environs de Tifrit, où il se trouvait il y a deux jours ; il redescend vers le sud et razzie sur son passage toutes les tribus.

La colonne Dufilhol, qui est à Tafarona, a reçu l'ordre de se mettre à sa poursuite. Celle du colonel Brunetière, qui est à Aïn-Medrisa, se porte à sa rencontre, mais elle pourrait aussi avoir affaire à un contingent de Beni-Ghil et de Trafis.

La colonne Dufilhol sera rejointe à Daz par un bataillon du 2^e zouaves, distrait de la colonne Swiney, et qui arrivera ce soir à Kralfallah. Cela portera son effectif à 1,300 hommes, sans compter une section d'artillerie qui lui est envoyée par le chemin de fer.

Le marabout Bou-Aména, employant la tactique qui lui a toujours réussi, a opposé 600 hommes environ à la colonne Swiney et au commandant Jacquet, tandis que lui-même passait, le 9, au Kreider, derrière la colonne Swiney et, le 11, à El-May, derrière la colonne Dufilhol, revenant de Géryville.

Un convoi de ravitaillement à destination de Sfisifa part ce matin escorté de trois compagnies du 3^e de ligne.

Le colonel Quarante est indisposé. Les affaires sont expédiées momentanément par le commandant Euzières, du 3^e de ligne.

Kralfallah, 20 juillet, 3 h. 30 soir.

Les Rezaïna viennent de faire défection ; ils ont refusé leurs chameaux aux chefs de colonne et s'enfuient vers le Sud à la suite de Bou-Aména.

Les compagnies du 84^e, qui sont ici, reçoivent par dépêche l'ordre de revenir à Tafarona par le chemin de fer. Elles se préparent à partir.

14 heures, matin.

Les goums Hachems, de la plaine d'Eghris, à Mascara, viennent d'arriver.

L'insurrection couvre tous les hauts plateaux et tout le sud de la province, sans exception.

150 hommes du 84^e de ligne et 400 du 15^e arrivent ce soir par chemin de fer.

Kralfallah, 3 h. 1/2 soir.

Avant-hier, la colonne Brunetière a eu, entre Aïn-Medrisa et Ras-Ayala (au sud de Frenah), un engagement assez vif avec l'ennemi, commandé par Bou-Aména en personne.

On ne connaît pas encore le nombre des morts, mais on sait que l'ennemi a perdu une bonne partie de son convoi et un grand nombre de bêtes de somme.

Hier, racontent les habitants de Kralfallah, une cinquantaine de cavaliers insurgés se sont présentés aux environs du camp occupé par une seule compagnie du 3^e de ligne. Une quinzaine d'entre eux ont eu l'au-

teur Charlemagne, et, en général, de l'exemple de tous les fondateurs de villes.

Il est vrai que le garde-moulin ne savait pas la première lettre de tous ces noms illustres ; mais il n'en était pas moins habile à creuser le sol, à équarrir un arbre en solive et à improviser à lui seul une petite rangée de chaumières.

Aussitôt que les constructions furent finies, il se rendit à une des nombreuses foires du Berri, toujours abondantes en race ovine, et là, ses huit écus de six livres à la main, il acheta cinq moutons, dont deux agnelles.

Mistigris, qui l'avait accompagné, entraînait dès ce moment même dans l'exercice de ses fonctions.

— Mon bon chien, lui dit-il, compte-les bien ; ils sont cinq. Je les confie à la garde de ton honneur. Si le loup vient et en mange un, je te déshérite de mon amitié ; si les voleurs en emportent un, je te chasse comme un mâtin indigne de son nom.

Les cinq moutons furent poussés dans le bercail. Est-il nécessaire de dire qu'ils étaient bien gardés ? Au bout d'un an, ils avaient doublé de taille, et comme les agnelles étaient devenues des brebis, le troupeau commençait à prendre tournure. D'ailleurs Daniel, ayant fait de nouvelles épargnes, avait fait de nouvelles acquisitions.

— Il a réellement créé une bergerie, disait le meunier à sa femme.

— En attendant la métairie, ripostait Daniel.

dace de venir faire boire leurs chevaux à l'abreuvoir de la compagnie.

Des prisonniers espagnols, qui ont réussi à s'échapper, disent que pendant leur captivité ils ont remarqué que les espions de Bou-Aména venaient jusque dans nos campements, et que tous nos mouvements étaient signalés à l'ennemi.

Oran, 21 juillet.

Les généraux Saussier, Delebecque, Colomieu, sont partis pour Saïda dans la matinée. Le général Desrieu vient de passer une grande revue des troupes de la garnison. Le colonel Brunetière, malade, sera remplacé.

Bou-Aména paraît résolu à se tenir hors de la portée de nos colonnes pendant la durée du Ramadan qui commence le 28 juillet pour finir le 23 août. Après le Ramadan, il reprendra la campagne avec l'appui des contingents de Si-Sliman.

Une dépêche de Tunis, 20 juillet, soir, est ainsi conçue :

« L'Angleterre demande à la France six millions pour les dommages causés par le bombardement de Sfax ; les autres nations un total de 20 millions. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 22 juillet.

Le marché est affecté d'une véritable lourdeur. Notre 3 0/0 rétrograde à 119.17 1/2. L'amortissable ancien fait 86.45. L'italien est à 89.60 et le Turc à 15.60.

Le Crédit foncier subit dans une certaine mesure l'influence des dispositions générales. On descend à 1,690 et 1,682.50. Mais, à ces prix, les achats du comptant sont nombreux ; ils semblent suffisants pour empêcher toute réaction nouvelle.

On est à 1,237.50 sur la Banque de Paris. Le Crédit lyonnais a encore perdu 30 fr. à 900 et 905. Nous avions prévu cette baisse. La souscription aux actions nouvelles de la Banque Parisienne est close. Personne ne s'occupe de cette valeur. Il semble impossible pour une maison d'émission aussi peu importante de rénumérer un capital de 70 millions.

Le Crédit général français est très-ferme à 805. Le titre se capitalise encore à 12 ou 15 0/0 par an. Le second semestre de l'exercice courant paraît devoir donner d'aussi beaux bénéfices que le premier. Les actions de la Compagnie de Navigation du Havre à Paris et Lyon sont offertes au public au prix net de 510 fr. Les délais de libération vont jusqu'au 15 janvier prochain.

Le matériel de la Compagnie est considérable ; il comprend, entre autres, 504 bateaux ; le fonds de roulement espèces est de 2,280,000 fr.

La Banque nationale conserve une attitude très-ferme. La souscription aux obligations du Crédit foncier de France est un succès pour cet établissement.

La Banque de Prêts à l'industrie est fort demandée à 610 et aux environs de ce cours. Le Crédit de France est en voie de progression continue. On est à 720. Les achats du comptant ne s'interrompent pas.

Chronique militaire.

On étudie en ce moment, dit l'Union, au ministère de la guerre, la réorganisation complète, sur un plan nouveau, de tous nos établissements d'instruction militaire. Il se rattache question, entre autres choses, d'agrandir l'École militaire de Saint-Cyr et de trans-

Le garde-moulin n'exagérait rien. On sait que les beaux moutons se vendent cher. A peine en avait-il engraisé cinq ou six qu'il les cédait aux bouchers de la ville et achetait des élèves. En peu de temps il eut un sac d'écus qui lui permit de faire entrer cinquante têtes dans son étable.

— C'est Mistigris qui me conserve tout cela, disait-il au farinier, et il fait bravement sentinelle. Hier matin, je lui portais à manger comme de coutume. Mon drôle a refusé. Savez-vous pourquoi ? Il avait de la chair vive aux dents. Il venait de déjeuner, par avance, dans la nuit, d'un morceau de veuler saignant. On voulait prendre mes moutons ; il a mis le holà. C'est une brave bête.

(A suivre.)

PHILIBERT AUDEBRAND.

JOURNAL DES CONNAISSANCES UTILES

SOMMAIRE DU DERNIER NUMÉRO.

I. Sainte-Claire Deville, par le Dr X. Gorecki. — II. Architecture en France, par Cersberr de Medelsheim. — III. Télégraphie militaire, par P. Maigne. — IV. Machines à calculer automatiques, par A. de Vaulabelle. — V. Le Diamant, par Ch. Vagne. — VI. Comment faut-il étudier ? par A. Eloy. — VII. Cuisson des briques, par A. Moreau, ingénieur. — VIII. Agrafes des courroies. — IX. L'épargne, par Cersberr de Medelsheim.

former une partie des locaux. On créerait de nouvelles Ecoles de sous-officiers et d'ouvriers de troupe. Tous ces projets sont à l'étude et verront leur réalisation sous peu.

L'autorité militaire se préoccupe du projet d'après lequel les militaires auraient la faculté de porter en été un vêtement plus léger que celui qui leur sert pour les saisons.

De nombreuses réclamations se produisent chaque année à ce sujet, et l'on nous rappellerons que, par la température sénégalienne que nous venons de traverser, nos soldats étaient obligés de rester dans leurs casernes de 40 heures à 2 heures de l'après-midi.

« Dans tous les régiments qui portaient des épaulettes, celles des soldats sont remplacées par des pattes en drap. »

Voilà une simplification heureuse et ceux qui vont en bénéficier et qui la réclament depuis si longtemps seront certainement fort reconnaissants au ministre qui vient de prendre cette décision... Malheureusement c'est dans l'armée russe que cette satisfaction sera seule légitime, car la nouvelle que nous rapportons ici est extraite d'une assez longue énumération des modifications apportées dans l'habillement et l'équipement de l'armée russe par la Revue militaire de l'Etranger.

Quant à l'armée française, par une similitude qui ne s'explique pas, les améliorations à la tenue de l'infanterie ne peuvent être réalisées ; on a mis dix ans à reconnaître que le godillot national était la plus abominable chaussure, et on a mis dix ans à ne rien trouver de plus commode que la tunique ajustée, les épaulettes et le shako dont l'ensemble continue à former un carcan pour les poitrines qu'ils étouffent et les têtes qu'ils enserrant.

Mais ne désespérons pas : « C'est du nord aujourd'hui que nous vient la lumière », dit un vers célèbre ; peut-être les améliorations adoptées pour l'armée russe ne seront-elles pas sans influence sur les modifications que l'infanterie espère toujours pour sa tenue.

(Progrès militaire.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

Répartition des classes dans les armées active, territoriale, et leurs réserves.

Du 1^{er} juillet au 31 décembre 1881, les classes astreintes au service militaire sont ainsi réparties :
1^{re} ARMÉE ACTIVE. — Classes de 1876, 1877, 1878, 1879, 1880 ;

2^e RÉSERVE DE L'ARMÉE ACTIVE. — Classes de 1872, 1873, 1874, 1875, cette dernière étant dite : la plus jeune classe de la réserve de l'armée active ;

3^e ARMÉE TERRITORIALE. — Classes de 1867, 1868, 1869, 1870, 1871, cette dernière étant dite : la plus jeune classe de l'armée territoriale ;

4^e RÉSERVE DE L'ARMÉE TERRITORIALE. — Classes de 1861, 1862, 1863, 1864, 1865, 1866, cette dernière étant dite : la plus jeune classe de la réserve de l'armée territoriale.

Nota. — Les engagés volontaires, les anciens remplaçants, les hommes qui ont été remplacés ou qui se trouvent, pour quelque motif que ce soit, dans une situation spéciale, marchent avec une des classes indiquées ci-dessus, conformément aux indications de leur livret individuel.

Avis. — En France, seront appelés en 1881, à une réunion d'instruction, les réservistes des classes de 1872 et 1874, ainsi qu'une partie des hommes de toutes armes des classes de 1868 et 1869 appartenant à l'armée territoriale.

Des affiches et avis publiés en temps utile feront connaître les dates des appels.

En Algérie, l'appel pour une réunion d'instruction comprendra les réservistes de toutes armes de l'armée active des classes de 1876 et 1878, ainsi que les hommes de toutes armes de l'armée territoriale des classes de 1867, 1868, 1870, 1872 et 1874.

VACANCES SCOLAIRES. — Les vacances, dans les écoles publiques du département de Maine-et-Loire, sont fixées du lundi 1^{er} août au lundi 5 septembre.

CHAPELLE N.-D. DES ARDILLIÈRES.

Demain dimanche 24 juillet, solennité de la fête de sainte Marie-Madeleine.

1^{re} messe à 6 h. 1/4 ; — 2^e à 6 h. 3/4, bénédiction d'un nouvel autel dédié à saint Jean l'Évangéliste ; — grand'messe à 7 h. 3/4.

Vêpres chantées à la grotte de sainte Marie-Madeleine à 2 heures.

Complies, sermon prêché par M. l'abbé Bals, vicaire à la Visitation, salut solennel, à 7 h. 1/2.

M. le ministre de l'instruction publique a déclaré à la commission des finances que l'amendement Sarrien, relatif aux 47 millions pour la gratuité de l'enseignement primaire, était tout à fait insuffisant pour toutes les communes; il fera un règlement d'administration publique pour distribuer cette somme aux communes les plus nécessaires.

M. Magnin a déclaré, de son côté, que l'amendement Jametel, qui demande une somme de 40 millions à prendre sur les contingents futurs pour une caisse agricole, était un amendement tout à fait « platonique ».

Il serait donc tout à fait conforme à l'intérêt que la République porte à l'agriculture.

SQUARE DU THÉÂTRE.

Musique Municipale de Saumur.

Directeur : M. MEYER.

Concert du Dimanche 24 juillet 1881, à 8 heures 1/2 du soir.

Programme.

1. *Trebizonde*, marche..... TILLIARD.
2. *Fra-Diavolo*, fantaisie..... AUER.
3. *La Villageoise*, polka..... X.
4. *Aurélia*, ouverture..... X.
5. *La Marche des Drapeaux*..... SELLENICK.

L'adjutant Priou. — Sous ce titre, on lisait dans le *Petit Journal de Maine-et-Loire* de mercredi :

« L'adjutant Priou, qui a eu récemment l'honneur de si fort déplaire aux brailleurs de la capitale, à la porte de la caserne de la Courtille, est un de nos compatriotes.

« Nous apprenons aujourd'hui qu'il est parti pour l'Afrique, hier 19 juillet. Nous espérons que ce brave soldat, qui est fort estimé de tous ses chefs, rapportera de sa campagne algérienne autre chose que HUIT JOURS DE SALLE DE POLICE, après avoir fait son devoir contre les Arabes révoltés.

« Qui sait, les brailleurs parisiens, qui lui ont valu huit jours de salle de police, seront peut-être, alors, les premiers à applaudir. »

Le Comité du Dépôt de Remonte d'Angers procédera aux achats de chevaux de 4 à 8 ans, à Doué, le vendredi 19 août, à 7 heures.

La grève des tailleurs de pierres et maçons de la ville d'Angers continue.

Le 18 juillet, le jeune Leroy (Jean), âgé de 16 ans, était à travailler sur la ligne en construction de La Flèche à Angers, à l'Ouvrière (commune de Léznigé). Il était chargé d'accrocher et de décrocher les wagons employés au transport des matériaux. Vers huit heures du matin, un train de neuf wagons arrivait. Le chef d'équipe, M. Eliot, qui se trouvait à quelque distance, vit un des wagons dérailler et Leroy tomber par terre. Il accourut aussitôt pour relever le malheureux; mais il le trouva dans un pitoyable état. Leroy était étendu sans mouvement, le visage inondé de sang. Un wagon l'avait atteint à la tempe droite. On le transporta avec toutes les précautions possibles à l'hospice de Durtal.

M. le docteur Marchand, appelé en toute hâte, déclara que le coup avait déterminé une congestion cérébrale et qu'il n'y avait aucun espoir de sauver la victime. En effet, deux heures après, Leroy expirait sans avoir repris connaissance.

Le nommé Henri Cerveau, âgé de 59 ans, garde-barrière de nuit sur la ligne de Châteaugontier, au passage à niveau n° 4, route de Souvigné, a été tué le 14 juillet, par le train venant de Châteaugontier, qui arriva à Sablé à 10 heures 22, soir.

Cette mort est attribuée à un accident. Cerveau ne pouvant, pendant la nuit, apprécier la distance à laquelle il se trouvait de la machine, a voulu traverser la voie à l'approche d'un train.

TOURS.

Fêtes de demain dimanche 24 juillet :
À 4 heures. — Représentation gratuite au Théâtre.
À 4 heures. — Ballon, monté par Durouf, place du Musée.

A 8 heures 1/2. — Eclairage à la lumière électrique de l'Exposition.

Les journaux de Tours publient l'itinéraire de la grande Cavalcade historique qui aura lieu le dimanche 31 juillet.

NANTES.

Le *Phare de la Loire* a publié le factum suivant qui a été adressé à un grand nombre d'habitants de Nantes :

Réunion Laisant

« Que M. Laisant, qui ne brigue pas le mandat de conseiller municipal à Fouilly-Oies, se déclare partisan de la suppression des octrois, sans dire par quoi on remplacera le produit net de cet impôt dans le budget des communes, cela se comprend à la rigueur, — on peut avoir été à l'École polytechnique et faire un très-médiocre comptable.

« Mais que M. Laisant, ancien officier français, après les terribles événements de 1870, vienne prôner la suppression des armées permanentes, la suppression de notre armée, la seule barrière qu'il y ait entre les Germains pillards, les Italiens annexeurs et nos porte-monnaies, entre Metz et Paris, ça c'est un comble.

« Le compte rendu de cette réunion dit qu'une partie des auditeurs applaudit à ce programme dissolvant, surtout les ouvriers.

« Mais l'armée française ne défend-elle pas aussi bien le salaire de l'ouvrier que le revenu du riche? Quand les Allemands ont donné dans notre épargne le coup de râteau des cinq milliards, n'avons-nous pas tous dû en payer notre quote-part par les impôts directs et indirects que nous avons versés au Trésor? »

« Du reste, on a dû, à Nantes même, se rendre compte des manœuvres électorales, des belles promesses du candidat Laisant; car la dépêche dit que même les amis de l'orateur, assis au bureau, déclarèrent se séparer de lui.

« Ce n'est pas dommage; on peut se tromper une fois et envoyer comme député un hanneton à la Chambre. — Mais, se tromper deux fois de suite serait trop, et nous espérons que les électeurs Nantais s'arrangeront aux prochaines élections pour remplacer M. Laisant par un homme sérieux. Il faut que ce triste monsieur, qui sacrifie si bénévolement les intérêts primordiaux de son pays, soit rendu aux douceurs de la vie privée. Pour l'honneur d'une ville comme Nantes, vous devez, messieurs les électeurs, chercher un autre mandataire que celui-là ! »
« Soyez républicains ou légitimistes, si ça vous fait plaisir, mais nommez un homme qui ait le cœur plus haut placé que le ventre. »

FONTENAY-LE-COMTE.

La *Vendée*, après avoir constaté que la fête du 14 a fait, à Fontenay, un four complet, raconte ce qui suit :

« Dans la nuit du 13, quelques bandes avides ont parcouru la ville en hurlant le *Sang impur*.

« Arrivées devant les murs des Capucins, le ton changeait, et le refrain aussi. On entendait alors ces cris sauvages : *A bas les Capucins ! PENDONS les Capucins ! A bas les calotins !*

« Le 14, on n'a plus entendu ces cris; mais une grêle de pierres s'est abattue sur ces portes silencieuses, déjà déshonorées par le crochetage. Voilà l'unique sel de ces fêtes démocratiques ! »

Ils vont bien, les républicains de Fontenay !

La semaine prochaine, nous commencerons la publication, en feuilleton, de *MAITRE LE TIANEC*, par M^{lle} Marthe LACHÈSE.

Les scènes de ce remarquable ouvrage se passent à Angers.

Maladies des Yeux.

MM. EICHHOFF-MEYER, spécialiste de Paris, et le docteur MOUTON, recevant à Saumur, hôtel de Londres, le mercredi 27 juillet; à Tours, hôtel du Faisan, les 28, 29, 30 juillet.

Guérison prompte et radicale, sans opération, par un nouveau traitement, des Maladies des yeux, Cataracte, Amaurose, Loucherie, Maladies des paupières, de la Cornée, de l'Iris, de la Rétine, etc., etc.

Lunettes. — Verres Eichhoff-Meyer, gradués

avec le plus grand soin, et adaptés par lui-même à toutes les vues.

Faits divers.

On télégraphie de Bordeaux, 21 juillet :
« Un incendie considérable s'est déclaré ce soir dans le chai de MM. Eschenauer et C^{ie}.

« Le feu a pris dans les greniers renfermant des caisses vides et des cercles pour barriques, puis il s'est communiqué au chai, contenant 7 à 8,000 pièces de vin ordinaire.

« Toutes les barriques ont éclaté successivement, sauf 25 que l'on a pu retirer.

« Les caves, contenant pour plusieurs millions de vins fins en pièces et en bouteilles, sont inondées d'eau et de vin.

« L'incendie, dont la cause est inconnue, augmente à chaque instant d'intensité.

« On ne peut actuellement estimer les dégâts. »

Bordeaux, 22 juillet.

L'incendie du chai de MM. Eschenauer a duré toute la nuit. Il est à peu près éteint maintenant. Les pertes sont évaluées à deux ou trois millions, couvertes par de nombreuses assurances.

On mande de Nancy, 21 juillet :

« Après 39 degrés de chaleur, la pluie est tombée en abondance. Une maison a été atteinte par la foudre, mais n'a éprouvé que des dégâts sans importance.

« L'épidémie des poissons de la Meurthe continue.

« Cette nuit, un orage épouvantable a éclaté à Rosières-aux-Salines, un des plus importants vignobles de la contrée. La grêle a tout détruit. Les vigneronns sont consternés. »

Nouvelles à la main.

Taupin avise un écrivain sur lequel s'étale l'éternel : — appartement fraîchement décoré — et demande au concierge :

- De quel ordre est-il décoré ?
- De l'ordre du propriétaire, monsieur.

Au restaurant :

Un monsieur très-pressé demande des œufs brouillés.

Le garçon se précipite vers la cuisine... et ne revient pas.

Au bout de vingt minutes, le monsieur impatient se lève :

- Mais, enfin, garçon !
- Voilà, voilà, monsieur !

Et, retournant à la cuisine, il en rapporte, au lieu d'œufs brouillés, une omelette...

— Parbleu ! s'écrie le monsieur, en vingt minutes, ils ont joliment eu le temps de se réconcilier...

Le fils de Jocrisse, qui n'avait jamais mis les pieds hors de la ville, va un jour à la campagne et voit dans une prairie une vache blanche et une noire.

- Tiens, dit-il, ces bêtes !
- Un plaisant lui montre la vache blanche.
- C'est elle qui vous donne votre lait pour le café au lait.

Le fils de Jocrisse, regardant la vache noire :
— C'est celle-là, sans doute, qui donne le café.

RÉCRÉATIONS INTELLIGENTES.

La mode est aux jeux d'esprit, surtout aux amusements basés sur la littérature, l'histoire et la science. Acheté donc les *Récréations intelligentes*, de Ch. Ferrand (un vol. in-18 Jésus; prix 75 centimes), vous y trouverez des distractions de tout genre, moins banales que les jeux de société ou les tours de cartes.

Adressez 75 centimes en timbres-poste à M. Ferrand, éditeur à Besançon (Doubs).

N.B. — M. Ferrand est également l'éditeur du *Journal des Curieux* et du *Dictionnaire des Curieux*.

SAISON DES CHALEURS

42 ANS DE SUCCÈS

18 RÉCOMPENSES DONT 4 MÉDAILLES D'OR

Alcool de Menthe DE RICQLÈS

bien supérieur à tous les produits similaires, infatigable contre les indigestions, maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête; — Excellent aussi pour la toilette et les dents.

Fabrique à Lyon, cours d'Herbouville, 9.

Dépot dans toutes les principales maisons de pharmacies, drogueries, parfumeries et épicerie fines.

Se méfier des imitations.

CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME — CAPITAL 120 MILLIONS

Paris, 16, rue Le Peletier

VENTE DE 20,000 ACTIONS DE 500 FRANCS CHACUNE entièrement libérées

DE LA

COMPAGNIE DE NAVIGATION

DU

HAVRE A PARIS ET LYON

Société anonyme : Capital 16 millions de francs
DIVISÉ EN 32,000 ACTIONS DE 500 FRANCS CHACUNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. ROBERT MITCHELL, chevalier de la Légion d'Honneur, député, conseiller général de la Gironde, *Président*.

F. DOMMARTIN, chevalier de la Légion d'Honneur, ancien juge du Tribunal de Commerce de la Seine.

Gustave JACQUELIN, entrepreneur de transports par eau.

Auguste JOSSIER, entrepreneur de transports par eau.

A. LELIÈVRE, président du Tribunal de Commerce de Sens, ancien entrepreneur de transports par eau.

A. MAGNIN, expert comptable près le Tribunal de première instance de la Seine.

A. PIHOU, ancien chef de la maison Larget et C^{ie}, de Rouen (entreprise de transports par eau).

EXPOSÉ.

La question des transports, qui est une des grandes préoccupations de notre époque, est depuis longtemps l'objet de la sollicitude de l'Etat. L'insistance des pouvoirs publics, à cet égard, a eu récemment pour conséquence la suppression des droits de navigation sur les fleuves et sur les canaux.

Cette suppression des droits est, pour les grandes Compagnies de navigation fluviale, ce qu'est la garantie de l'Etat pour les Compagnies de chemins de fer; elle leur donne une assise inébranlable qui en fait des affaires excessivement sûres et productives.

La Compagnie de navigation du HAVRE A PARIS ET LYON est formée de la réunion de dix-sept des premiers établissements de navigation fluviale; toutes ces entreprises étaient déjà prospères alors que la navigation était encore grevée de droits onéreux.

La Compagnie recueille tout l'avantage de la suppression récente des droits.

Le matériel de la Compagnie, qui se compose notamment de 504 bateaux, est considérable; son fonds de roulement en espèces est de 2,280,000 fr.

On peut évaluer les dividendes de l'exercice courant de 55 à 60 fr. par action, ce qui représente plus de 11 0/0.

L'avenir de la Compagnie est assuré par la constante augmentation du trafic général et par une clientèle déjà ancienne.

Les actions sont amortissables par voie de tirage au sort et remplacées par des actions de jouissance.

Ces actions sont offertes au public au prix de 515 francs.

PAYABLES COMME SUIT :

En faisant la demande.....	50 Fr.
Au 1 ^{er} septembre.....	100 »
Au 15 octobre.....	120 »
Au 1 ^{er} décembre.....	120 »
Au 15 janvier 1882.....	125 »

Soit..... 515 Fr.

Toute personne qui se libérera immédiatement jouira d'une bonification de..... 5 »

Soit..... 510 fr. nets.

Toute demande doit être accompagnée du premier versement de 50 francs par action.

Les titres définitifs (au porteur ou nominatifs, au choix) entièrement libérés sont immédiatement délivrés.

L'ADMISSION A LA COTE OFFICIELLE SERA DEMANDÉE

Les demandes d'actions seront reçues jusqu'au

SAMEDI 30 JUILLET

A PARIS :

Au CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS
16, rue Le Peletier, et à son Bureau
auxiliaire, 53, rue de Rivoli.

EN PROVINCE :

A TOUTES LES SUCCESSIONS du Crédit Général Français et chez tous ses Correspondants.

Les documents sont adressés à toute personne qui en fait la demande.

LES CHEMINÉES ne fument plus avec le fumifuge H. CAHUZAC, ingénieur à Béziers (Hérault), breveté en France et à l'étranger. — Pose facile. — Prix depuis 12 fr. Envoi franco du catalogue.

On abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits.

LA ROCHE-BOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulents, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le

Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritan des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déperissant d'atrophie et de faiblesse très prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Plaskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYCLER, instituteur à Eyaucas (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparat, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guéri à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BISSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épi-

cier, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^{ie} (Londres), 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Saumur.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A ANGERS	A SAUMUR
6 h. — matin.	10 h. 31 matin.	8 h. 42 matin.	11 h. 13 matin.
8 — 25 —	— — —	— — —	— — —
11 — 15 —	7 — 39 soir.	— — —	— — —
1 — 17 soir.	4 — 55 —	— — —	— — —
4 — 55 —	— — —	— — —	— — —
7 — 50 —	11 — 48 —	— — —	— — —

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	A ANGERS
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 53 matin.	11 h. 13 matin.
8 — 35 —	5 — 17 soir.	6 — 30 soir.	— — —
12 — 15 soir.	3 — 50 —	4 — 30 —	— — —
6 — 45 —	10 — 47 —	11 — 30 —	— — —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 14.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 JUILLET 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 1/2 %	85	15	»	Comptoir d'escompte	1095	»	»	C. gén. Transatlantique	587	50	2 50
3 % amortissable	86	50	»	Crédit Foncier colonial	635	»	»	Canal de Suez	1705	»	»
3 % amortissable nouveau	85	15	»	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1690	»	20	Société autrichienne	755	»	1 23
4 1/2 %	115	»	50	Obligations foncières 1877	363	50	»	OBLIGATIONS.			
5 %	119	30	»	Obligations communales 1879	459	»	1	Est	388	»	»
Obligations du Trésor	513	»	»	Obligat. foncières 1879 3 %	449	50	»	Midi	389	50	»
Obligations du Trésor nouvelles	512	»	»	Soc. de Crédit ind. et comm.	775	»	»	Nord	398	50	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	235	»	50	Crédit mobilier	705	3	75	Orléans	393	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	516	50	»	Est	810	»	»	Ouest	390	»	»
— 1865, 4 %	527	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1730	»	10	Paris-Lyon-Méditerranée	393	»	»
— 1869, 3 %	404	»	1	Midi	1222	50	2 50	Paris (Grande-Ceinture)	390	»	»
— 1871, 3 %	393	»	»	Nord	1940	»	20	Paris-Bourbonnais	389	»	»
— 1875, 4 %	517	»	1	Orléans	1325	»	5	Canal de Suez	570	»	»
— 1876, 4 %	515	25	»	Ouest	867	50	»				
Banque de France	5500	»	30	Compagnie parisienne du Gaz	1517	50	7 50				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 8 minutes du matin	express-poste.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers) omnibus-mixte.
8 — 56 —	omnibus-mixte.
1 — 25 —	soir, omnibus-mixte.
3 — 32 —	soir, omnibus-mixte.
7 — 15 —	express.
10 — 37 —	omnibus (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 26 minutes du matin	direct-mixte.
8 — 21 —	omnibus.
9 — 40 —	express.
12 — 40 —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 —	soir, omnibus-mixte.
10 — 28 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etudes de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, et de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

A VENDRE LA PROPRIÉTÉ DU PETIT-PUY

Située commune de Chenetille-les-Tuffeaux.

Cette propriété consiste en :

Maison de maître, comprenant : salle à manger, salon, chambres à coucher, cuisine, grenier, fruiterie, cave, cellier, remise, écurie et issues, clos, jardin et petit bois;

Le tout forme une contenance d'environ 3 hectares 85 ares.

Vue magnifique sur la vallée de la Loire.

S'adresser, pour visiter, à la propriété, et, pour renseignements, aux notaires. (465)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE BELLE MAISON

Située au Pont-Fouchard, près Saumur.

Avec servitudes et beau jardin bien planté d'arbres fruitiers; le tout d'une superficie d'environ 40 ares.

S'adresser, pour traiter, à M. BOURNILLER, propriétaire à Saumur, rue Beaurepaire, ou à M^e GAETIER, notaire. (466)

Etude de M^e MEHOUSAS, notaire à Saumur.

MAISON ET JARDIN A LOUER

A Saint-Florent.

S'adresser à M^{me} veuve BERNARD-BODEAU, propriétaire à Saint-Florent, ou à M^e MEHOUSAS, notaire à Saumur.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Sise rue de Bordeaux, n° 50,

Avec Cour, Écurie, Remise et Jardin.

Occupée actuellement par M. le commandant de Bourdon. S'adresser à M. FOUCHER, même rue de Bordeaux, n° 60. (369)

Pour Noël prochain, MAISON A LOUER

Rue d'Alsace, n° 57.

S'adresser à M. VINSONNEAU, négociant, rue d'Orléans, 62. (457)

A AFFERMER

PRÉSENTMENT,

La MAISON DE GRENELLE, située à Saumur, faubourg de Nantilly, avec jardin potager, bosquet et alléant, bassin, prise d'eau de la ville, diverses servitudes.

MAISON DE LA SABLONNIÈRE, route de Fontevraut, avec jardin et servitudes.

S'adresser à M. TAVEAU, régisseur, à la Fuye. (468)

A CÉDER, pour cause de santé, un atelier de corsetière et magasin de corsets. — Clientèle de premier ordre. — Conditions avantageuses. — S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN CHEVAL DE SANG, se montant et s'attelant très-bien. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

D'OCCASION.

Bois de charpente, portes et fenêtres presque neuves. S'adresser au bureau du journal.

L'HOTEL DE LA POSTE

Près la Gare d'Orléans, SAUMUR

Est repris par son ancien propriétaire, M. DEBORVILLE.

Cet hôtel, restauré à neuf, offre tout le confortable désirable. (475)

AVIS

GRAND CAFÉ DE LA PAIX.

On demande de suite un bon garçon d'office. (476)

AVIS.

Le MAGASIN de M^{me} PICARD est toujours à céder. Cependant M^{me} PICARD continue les affaires, malgré les bruits contraires qui ont été répandus par malveillance. (440)

CHEMISERIE SPÉCIALE



Mesures à joindre à toute commande :

- 1^{re} Mesure. 1 à 1, tour du cou.
- 2^e — 1 à 2 et à 3, longueur de la manche (pièce et poignets compris).
- 3^e — 3 à 3, largeur du poignet.
- 4^e — 1 à 4, longueur du plastron.
- 5^e — 5 à 5, le tour sous les bras.
- 6^e — 6 à 6, le tour de la taille.
- 7^e — 1 à 7, longueur de la jupe, derrière.

EXEMPLE POUR 38 PROPORTIONNÉ

Mesures : 1^{re} 38. 14.78. 27. 43. 92. 80. 103.

UN JEUNE HOMME de dix-sept ans demande une place de valet de chambre.

Bons renseignements. S'adresser au bureau du journal.

THÉS NOIRS EXTRA

Nous recommandons aux vrais amateurs de bon thé, le mélange de Thés noirs extra de la Maison GURIN-BOUTRON, dont la qualité supérieure, composée des meilleures sortes, en fait une boisson des plus agréables et des plus recherchées. Se vend 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

UNE MAISON DE GRAINS demande un garçon de 25 à 30 ans, sachant lire et écrire. S'adresser au bureau du journal.

M. BEAUCHAMP

Successeur de M. SCHMETZ, Rue d'Orléans, 36, à Saumur, Seul entrepositaire des Bières de Maceville et de Châteauroux.

A l'honneur d'informer MM. les consommateurs qu'il aura toujours à leur disposition des BIÈRES blondes et brunes à des prix modérés. (223)

VINS garantis purs et naturels, à 36, 38 et 40 fr. l'hectolitre, logés, en pièce neuve d'environ 230 litres, pris à Béziers. — S'adresser à M. COUSTAN, propriétaire à Béziers.

A LA PAIX

Maison la plus importante dans son genre

MERCERIE, PASSEMENTERIE, BONNETERIE, GANTERIE

SARGET-GIRAULT

6, Rue d'Orléans, Saumur.

Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné à mes chemises une grande réputation et un succès sans précédent.

Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse.

Chemises madapolam, sans apprêt, plastron uni (sur mesure), 6,50, — 7,75, — 9 fr., — 9,50.

Chemises madapolam, sans apprêt, en toile (sur mesure), devant, col et poignets, 7,50, — 8,50, — 9,50, — 10,50, — 12 fr.

NOTA. — Comme garantie de la bonne exécution du travail, un modèle, à titre d'essai, est toujours livré au client, afin qu'il puisse s'assurer de la perfection de la coupe et de la qualité de l'étoffe employée.

On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

CHEMISES CONFECTIONNÉES

Chemises crétonne, couleurs variées, 3,90, — 4,50, — 5,75, — 6,75.

Chemises crétonne, sans apprêt, plastron uni, 4,75, — 5,75.

Chemises en madapolam, sans apprêt, qualité extra, plastron, col et poignets en toile, 6,75, — 7,75, — 8,75.

Chemises en madapolam, devant, col et poignets en toile, avec guillemets et boutonnières brodées, 7,75, — 9,75, — 12 fr.

Chemises blanches pour enfants, 2,90, — 3,90, — 4,50.

GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES

Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chaussures en tous genres

CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES

Bretelles, Jarrettières, Boutons de manchettes et Parures en tous genres

GANTS CIVILS ET MILITAIRES

Spécialité de PARFUMERIE vendue au rabais

AU COIN DE RUE

Rue de la Comédie, n° 9 et 11, et rue de la Cour-Saint-Jean, n° 1. En face le Square, à Saumur.

ON DEMANDE DE SUITE

Une Ouvrière en Robes très-capable, Et une Ouvrière pour la confection ordinaire. (460)

MACHINES A COUDRE

VÉRITABLES SINGER

Payables 3 fr. par semaine.

Dépôt à Saumur, chez M. FRAISSE, rue de la Visitation, 56.

Saumur, imprimerie P. GODET.